



Relevé de Décisions

Commission Départementale Sportive

N° 06
25 Octobre 2018

Le Procès-Verbal de la Commission est consultable dans son intégralité sur Footclubs

- Organisation
 - o Procès-Verbaux
 - Commission Sportive

Dossier n° 41

Match n° 53958.1 Nantes Pin Sec ES 1 / Nantes St-Pierre 1 U17 Masculin groupe C du 13.10.2018

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 1 de Nantes Pin Sec pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Nantes St-Pierre
- D'imputer une amende de 30 € pour non-retour de la feuille de match au club de Nantes Pin Sec
- D'imputer une amende de 40 € au club de Nantes Pin Sec pour non réponse aux explications demandées

Dossier n° 42

Match n° 52757.1 Ent.Sucé Casson 2 / Oudon Couffé FC 1 U18 D4 Masculin groupe D du 20.10.2018

La Commission décide :

- de faire rejouer la rencontre et transmet le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

Dossier n° 43

Match n° 52785.1 Ent.Vallet/La Chapelle Heulin 2 / Pont St-Martin FCGL 2 U18 D4 Masculin groupe E du 20.10.2018

La Commission décide :

- de donner match perdu par forfait à l'équipe 2 de l'Ent.Vallet/La Chapelle Heulin sur le score de 3 buts à 0 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de Pont St-Martin FCGL
- d'imputer une amende égale au double du droit d'engagement soit 54 € au club de l'Ent.Vallet/La Chapelle Heulin